

Cotonou, le 7 juin 2021

*Collectif des premiers Aspirants au métier
de l'enseignement (AME) déployés non reconduits*
Tel: 97749904/ 66850005/97542667

À

**Monsieur le Ministre de l'Enseignement Secondaire,
de la Formation Technique et Professionnelle (MESFTP)**

Objet: Lettre ouverte A/S de la situation des AME

Monsieur le Ministre,

Nous ne saurions commencer notre lettre ouverte sans vous adresser toutes nos félicitations pour votre brillante nomination à la tête du Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, un sous-secteur que vous connaissez très bien pour y avoir occupé de haute fonction. C'est aussi le lieu pour nous de témoigner notre gratitude à l'endroit du chef de l'État SEM Patrice Talon pour avoir compris qu'il était plus que nécessaire d'injecter du sang neuf pour sauver ce qui peut encore l'être dans ce sous-secteur.

Monsieur le ministre, nous sommes convaincus que vous connaissez la situation actuelle de l'école en générale et celle des lycées et collèges en particulier au Bénin. Néanmoins, il nous plait de vous exposer la question qui nous paraît la plus urgente à solutionner. Il s'agit de l'injustice couplée de misère infligée à une catégorie d'aspirants régulièrement déployés dans la toute première vague pour le compte de l'année scolaire 2019-2020 sur la base des procès-verbaux de délibération des différents tests de constitution de base de données des enseignants abusivement appelés Aspirants. En effet, alors que cette catégorie d'enseignants venaient de finir 3 mois de vacances sans un kopeck en

poche et qu'ils n'avaient leur regard que sur la reprise des cours pour le compte de l'année 2020-2021 pour espérer leur premier salaire pour le compte de la nouvelle année scolaire, surgisse de façon brusque et funeste une histoire d'imposition de 30h de cours par semaine à chaque enseignant de cette catégorie spécifiquement, ceci en violation de l'arrêté 069 du 27 novembre 2019 portant charge horaire du personnel enseignant des lycées et collèges. Ce fut la débandade! C'était comme un séisme à intensité 9 sur l'échelle de Richter. Très rapidement, la faim, les dettes et autres qui rongeaient les collègues ont disparu pour laisser place aux menaces de perte d'emploi que cette mesure occasionnerait. Et cela n'a pas raté ! Oui, nous sommes près de 4 mille AME déjà employés l'année scolaire 2019-2020 à en avoir fait les frais. Que c'était cruel! Qu'est-ce que nous n'avions pas fait pour essayer de faire entendre raison aux initiateurs de cette mesure ? Quelle démarche n'avions-nous pas menée vers les institutions de la République ? Mais sans jamais avoir justice et sans avoir compté avec la meurtrière témérité de l'ex-chef tout puissant doté d'une science infuse.

Monsieur le Ministre, parmi nous, il y a des collègues déployés (année scolaire 2019-2020) à plus de 500 km de leur commune de résidence habituelle. C'est ainsi que l'on peut noter des déplacements de l'Atlantique vers l'Alibori, du Mono vers le plateau, du zou vers l'ouéme etc. Ces citoyens ont accepté la mission républicaine en prenant service dans leur collège d'affection aussi distant qu'il soit de leur commune de résidence et sans le moindre accompagnement puis sont restés au poste jusqu'à la fin de l'année en déplaçant même leur famille pour s'y installer, se sont vus abandonnés pour la simple raison que l'on a décidé d'imposer un quota horaire de 30h qui nécessite le renvoi systématique d'un bon nombre au chômage. C'est vraiment affligeant! Nous voudrions vous obnubiler de la situation misérable, angoissante et humiliante qu'a subie chacun de nous pris individuellement car nous savons que vous en mesurez déjà le caractère douloureux.

Monsieur le Ministre, s'il est vrai que c'est une volonté du gouvernement auquel vous appartenez d'assainir ce secteur qui a sous-tendu l'initiation de cette réforme de base de données, il n'en demeure pas moins que sa mise en œuvre à été sauvagement bâclée et dénaturée par la mauvaise foi de certains cadres dont nous nous réservons de nommer. Voilà pourquoi, nous venons vous proposer face à ce tableau sombre quelques approches de solutions pour que l'ambition

qu'a le chef de l'État en optant pour cette réforme puisse être restaurée pour le bonheur de l'école béninoise. Pour y parvenir, il faut:

- Rétablir la crédibilité de l'Etat en rendant exécutoire les décisions de délibérations des différents tests de constitution de base de données dont les procès-verbaux de délibération dûment signés qui en sont issus, rendus publics et affichés dans toutes les directions départementales en charge de l'Enseignement Secondaire de la Formation Technique et Professionnelle. Nous demandons donc par-là que la base de données reprenne tous ceux qui ont leur nom sur au-moins un procès-verbal de délibération dûment signé car à notre connaissance, aucun texte de loi ne confère un pouvoir discrétionnaire à un Ministre de choisir qui peut être admis à un test en foulant aux pieds l'acte de délibération par des jurys indépendants. Soit le résultat des différents tests est valide et tous les admis sont mis dans la base, soit il ne l'est pas et il n'y a pas d'admis.
- Appliquer l'arrêté 069 du 27 Novembre 2019 portant charge horaire des enseignants des lycées et collèges dès la rentrée prochaine. Soit 20h pour les EPA-PA et 18h pour les EPC-PC
- Redéployer pendant les vacances tous les AME déployés l'année scolaire 2019-2020 mais injustement laissés oisifs et miséreux à la maison pendant toute cette année qui s'achève.
- Accordez aux AME les primes de rentrée puisqu'ils font le même travail voire plus que les Agents contractuels de l'Etat (ACE) et les Agents permanents de l'Etat (APE).
- Améliorer les conditions de vie et de travail des AME en les reversant au statut d'ACE.

En vous exprimant à l'avance leur plus vive gratitude, les premiers Aspirants au métier d'enseignant (AME) déployés non reconduits cette année vous prient de croire, Monsieur le Ministre en l'assurance de leur franche collaboration et leur haute considération.

Pour le Collectif des AME non reconduits

AHISSOU Achille